

VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF SUPERBIKE



Moto-Club : ASM 24 HEURES ACO

E-mail : s.lechene@lemans.org

Téléphone : 02.43.40.24.24

Organisateur technique : Vincent BEAUMESNIL

N° d'épreuve FFM : 51

Date : 24-25-26/03/2023

Lieu : CIRCUIT BUGATTI - LE MANS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELETANG Jean-Marc	Licence :	008272
Directeurs de course adjoints	GUERIN Thomas	Licence :	070578
	ESCROIGNARD Yann	Licence :	114200
Délégué FFM (Président du Jury)	VILLA VEGA Annie	Licence :	028739
Membre du Jury	NIEREMBERGER Sylvana	Licence :	159701
Membre du Jury	HOUALET Jean-Louis	Licence :	139798
Commissaire technique responsable	LE RUYET Gaëtan	Licence :	015564
Responsable du chronométrage	TBC	Licence :	

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	AGE*	MACHINE	COMPLÉMENT	PRIX MAXI**
Moto 4	De 10 à 14 ans	Moteur 150 CRF, pièces origine uniquement	Châssis libre de marque : MIR, YCF, TVX, BEON, CORSE	/
OGP	De 11 à 18 ans	250cc 4T, moteur d'origine tout-terrain	Maxi 42CV à la roue arrière	/
Supersport 300	De 14 à 25 ans	De 300 à 500cc 4T (1 et 2 cylindres)	Maxi 50CV à la roue arrière	8.000 €
Supersport 600 + SSP 600 jeune	A partir de 15 ans De 15 à 20 ans	De 401 à 600cc 4T (4 cylindres) De 401 à 675cc 4T (3 cylindres) De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)	/	22.500 €
Superbike + SBK Challenger	A partir de 16 ans De 16 à 27 ans	De 750 à 1000cc 4T (3 et 4 cylindres) De 800 et 1200cc 4T (bicylindre)	/	44.000 €
Side-Cars	A partir de : 16 ans (pilote) 15 ans (passager)	Châssis court (F2) : De 401 à 600cc 4T (4 cylindres) De 401 à 675cc 4T (3 cylindres) De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)	Châssis long 600cc (F600) : selon règlement FIM Mondial	/

* L'âge minimum doit être révolu à la date de l'épreuve. L'âge maximum ne doit pas être dépassé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

**Prix catalogue TTC.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ROCATCHER Fabien**

Nombre de secouristes **33 à 44**

Hôpital le plus proche **CH LE MANS**

Nombre d'ambulance(s) **5**

Temps de trajet (en min) **10 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit BUGATTI**

Adresse **72019 LE MANS Cedex2**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **4.185 km**

Largeur minimum de la piste **9 m**

Nombre d'OCP* **3 par poste**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **48**

En manche : **44**

CAPACITÉ SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**

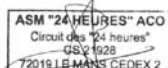
En manche : **26**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **19/01/2023**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **23 janvier 2023**



VISA DE LA FFM

DATE: **16/02/2023**

NUMÉRO: **23/0136**





N° d'épreuve FFM	51
Moto-Club	ASM 24 HEURES ACO
N° d'affiliation	C1995
Date	24-25-26/03/2023
Lieu	CIRCUIT BUGATTI - LE MANS
Organisateur technique	Vincent BEAUMESNIL
E-mail	s.lechene@lemans.org
Téléphone	02.43.40.24.24

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Course Annexe :

European Bikes

Tous les types de moteur sont acceptés : bicylindres, quatre cylindres, trois cylindres, v4 ou L4, 4 temps à partir de 675cm³ minimum et 1300 ccm³ au maximum commercialisé ou prototype.

Pour la catégorie Proto 2, sont acceptées toutes les motorisations à partir de 600cc jusqu'à 900cc, quelle que soit leur marque.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 19/01/2023



VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE :
NUMÉRO :



Circuit Bugatti - Le Mans – 24, 25 et 26 mars 2023

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES PREVISIONNELS

Ces horaires ne sont qu'une indication et pourront être prolongés dans la limite d'une heure en cas de retard dans le déroulement du programme de la manifestation

VENDREDI 24 MARS

11:00 - 18:30 Vérifications techniques (sous le Welcome) Superbike et European Bikes

08:30 - 09:00	Séance essais libres Moto 4
09:05 - 09:35	Séance essais libres Supersport 300
09:40 - 10:10	Séance essais libres Supersport 600
10:15 - 10:45	Séance essais libres OGP
10:50 - 11:20	Séance essais libres Superbike
11:25 - 11:55	Séance essais libres European Bikes
12:00 - 12:30	Séance essais libres Side-Car

14:00 - 14:30	Séance essais libres Moto 4
14:35 - 15:05	Séance essais libres Supersport 300
15:10 - 15:50	Séance essais libres Supersport 600
15:55 - 16:25	Séance essais libres OGP
16:30 - 17:10	Séance essais libres Superbike
17:15 - 17:45	Séance essais libres European Bikes
17:50 - 18:20	Séance essais libres Side-Car

16:00	Briefing obligatoire Moto 4
16:30	Briefing obligatoire Supersport 300
17:00	Briefing obligatoire Supersport 600
17:30	Briefing obligatoire OGP
18:00	Briefing obligatoire Superbike
18:30	Briefing obligatoire European Bikes
19:00	Briefing obligatoire Side-Car



Circuit Bugatti - Le Mans – 24, 25 et 26 mars 2023

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES PREVISIONNELS

SAMEDI 25 MARS

08:15 - 08:45	Séance essais libres Moto 4
08:50 - 09:20	Séance essais libres Supersport 300
09:30 - 10:10	Séance essais libres Supersport 600
10:15 - 10:45	Séance essais libres OGP
10:55 - 11:35	Séance essais libres Superbike
11:40 - 12:05	1 ère séance d'essais chronométrés European Bikes
12:15 - 12:40	Séance d'essais chronométrés Side-Cars
14:00 - 14:25	Séance d'essais chronométrés Moto 4
14:35 - 15:00	Séance d'essais chronométrés Supersport 300
15:05 - 15:30	Séance d'essais chronométrés Supersport 600
15:40 - 16:05	Séance d'essais chronométrés OGP
16:10 - 16:35	Séance d'essais chronométrés Superbike
16:55	1 ère Course European Bikes (16 tours)
17:40	1 ère Course Side-Car (13 tours)

ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE 24 HEURES AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST



Circuit Bugatti - Le Mans – 24, 25 et 26 mars 2023

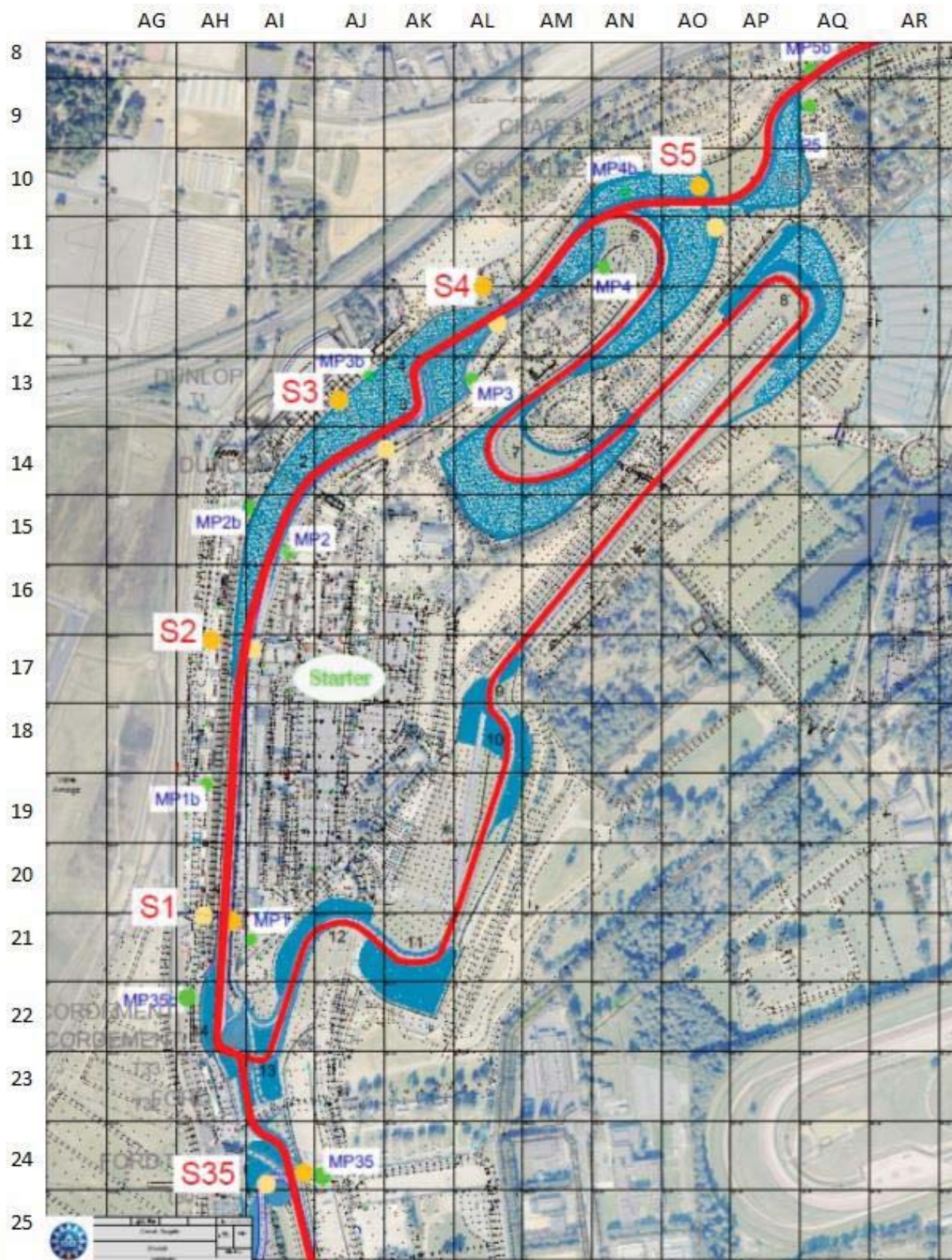
SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES PREVISIONNELS

DIMANCHE 26 MARS

08:05	2 ème Course Side-Car (7 tours)
08:30	1 ère course Supersport 300 (12 tours)
09:10	1 ère Course Supersport 600 (16 tours)
09:50	1 ère course OGP (12 tours)
10:30	1 ère course Superbike (16 tours)
11:10	1 ère Course Moto 4 (12 tours)
12:00 - 12:25	2 ème séance d'essais chronométrés European Bikes
14:00	3 ème Course Side-Car (13 tours)
14:40	2 ème Course Supersport 300 (12 tours)
15:20	2 ème course Supersport 600 (16 tours)
16:00	2 ème Course OGP (12 tours)
16:40	2 ème Course Superbike (16 tours)
17:20	2 ème Course Moto 4 (12 tours)
18:00	2 ème Course European Bikes (16 tours)

ANNEXE PLAN GENERAL AVEC CARROYAGE





ATTESTATION D'ASSURANCE
ORGANISATION DE MANIFESTATION

Valable pour la période du 24/03/2023 au 26/03/2023

Assuré : **ASM 24 HEURES ACO**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestations suivante :

- SUPERBIKE 2023
(Circuit Bugatti - Le Mans)

se déroulant du 24/03/2023 au 26/03/2023 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n° **A 148 465 161** pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- **10.000.000 euros** pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- **1.500.000 euros** pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à LE MANS le 15/02/2023

**L'assureur, par délégation,
l'Agent Général,**



SARL DLCA ASSURANCES
Hervé LE COQ - Christophe RENUSSON
21 rue Pasteur - 72013 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 14 53 74 - Fax 02 43 14 53 76
RCS LE MANS 509 590 626 - ORIAS 09046639